
TABLE DES MATIÈRES

Partie 1

Les examens et contrôles réglementaires

1. Introduction	17
CHAPITRE 1.1 INTRODUCTION	19
CHAPITRE 1.2 GÉNÉRALITÉS	20
Section 1.2.1. Lexique	20
Section 1.2.2. Qui doit s'occuper de mes contrôles périodiques réglementaires	21
Section 1.2.3. Et si mon matériel ne fait pas partie des obligations de contrôle par un SECT ?	22
Section 1.2.4. Agrément : qui décide et comment ?	23
CHAPITRE 1.3 LES ACTEURS DU CONTRÔLE	23
Section 1.3.1. Contrôles et Organismes de contrôle	23
Section 1.3.2. Contrôle par personne compétente	25
Section 1.3.3. Le préposé ou mandataire	26
CHAPITRE 1.4 LISTE DES ABRÉVIATIONS UTILISÉES	26
2. Recherche sectorielle	27
CHAPITRE 2.1 RÉCAPITULATIF POUR :	29
Section 2.1.1. Halls industriels	29
Section 2.1.2. Hôpitaux	32
Section 2.1.3. Établissements pour aînés - Maison de repos et de soins	36
Section 2.1.4. Établissements d'hébergement touristique	41
Section 2.1.5. Secteur tertiaire - Bureaux	47
Section 2.1.6. Magasins	50
Section 2.1.7. Écoles et apparentés	53
Section 2.1.8. Théâtres - Salles de spectacle	56
3. Incendie	61
CHAPITRE 3.1 OBLIGATIONS APPLICABLES À TOUS LES SECTEURS	63
Section 3.1.1. Vérifications des moyens de protection contre l'incendie	64
Section 3.1.2. Conformité à une norme de conception versus contrôle du bon fonctionnement	65
Section 3.1.3. Visite des pompiers : périodique ou non ?	66

Section 3.1.4. Entretien	67
Section 3.1.5. Dossier de prévention incendie	67
Section 3.1.6. Extincteurs portatifs ou mobiles	68
Section 3.1.7. Robinets d'incendie armés (RIA) - dévidoirs	70
Section 3.1.8. Extinction automatique	71
Section 3.1.9. Détection	75
Section 3.1.10. Installations de chauffage et de climatisation	77
Section 3.1.11. Exutoires de fumée et de chaleur	84
Section 3.1.12. Échelles de secours	84
Section 3.1.13. Protections contre la foudre - paratonnerre	85
CHAPITRE 3.2 HÔPITAUX	86
Section 3.2.1. Chauffage et conditionnement d'air	87
Section 3.2.2. Détection d'incendie et de fumée	88
Section 3.2.3. Annonce, alerte, alarme	88
Section 3.2.4. Moyens d'extinction	88
CHAPITRE 3.3 ÉTABLISSEMENTS POUR AÎNÉS EN WALLONIE	89
Section 3.3.1. Chauffage et conditionnement d'air	90
Section 3.3.2. Détection d'incendie et de fumée	90
Section 3.3.3. Annonce, alerte, alarme	91
Section 3.3.4. Moyens d'extinction	91
Section 3.3.5. Équipements divers	91
Section 3.3.6. Documents	92
CHAPITRE 3.4 ÉTABLISSEMENTS POUR AÎNÉS, COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE	92
Section 3.4.1. Chauffage et conditionnement d'air	92
Section 3.4.2. Détection d'incendie et de fumée	93
Section 3.4.3. Annonce, alerte, alarme	93
Section 3.4.4. Moyens d'extinction	93
Section 3.4.5. Équipements divers	94
Section 3.4.6. Documents	94
CHAPITRE 3.5 ÉTABLISSEMENTS POUR AÎNÉS AGRÉÉS PAR LA COCOM À BRUXELLES	94
CHAPITRE 3.6 ÉTABLISSEMENTS POUR AÎNÉS EN FLANDRE	95
CHAPITRE 3.7 ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE EN WALLONIE	96
Section 3.7.1. Obligations générales	98
Section 3.7.2. Chauffage et conditionnement d'air	98
Section 3.7.3. Détection d'incendie et de fumée	99
Section 3.7.4. Annonce, alerte, alarme	99
Section 3.7.5. Moyens d'extinction	100

Section 3.7.6. Équipements divers	100
Section 3.7.7. Autres contrôles repris ailleurs dans le SWB	100
CHAPITRE 3.8 ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE	101
Section 3.8.1. Obligations générales	101
Section 3.8.2. Chauffage et conditionnement d'air	102
Section 3.8.3. Détection d'incendie et de fumée	102
Section 3.8.4. Annonce, alerte, alarme	103
Section 3.8.5. Moyens d'extinction	103
Section 3.8.6. Équipements divers	103
Section 3.8.7. Autres contrôles repris ailleurs dans le SWB	104
CHAPITRE 3.9 ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE EN COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE	104
Section 3.9.1. Obligations générales	104
Section 3.9.2. Chauffage et conditionnement d'air	105
Section 3.9.3. Détection d'incendie et de fumée	105
Section 3.9.4. Annonce, alerte, alarme	105
Section 3.9.5. Moyens d'extinction	105
Section 3.9.6. Équipements divers	105
CHAPITRE 3.10 ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE EN FLANDRE	106
CHAPITRE 3.11 AUTRES LÉGISLATIONS SPÉCIFIQUES	108
Section 3.11.1. Établissements scolaires / accueil de l'Enfance	108
Section 3.11.2. Salles de spectacles	109
Section 3.11.3. Cabines de peinture	111
CHAPITRE 3.12 BASE LÉGALE	112
CHAPITRE 3.13 NORMES ET BONNES PRATIQUES	114
4. Electricité	115
CHAPITRE 4.1 INTRODUCTION AUX CONTRÔLES ÉLECTRIQUES	117
CHAPITRE 4.2 CONTRÔLES DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES SUR LES LIEUX DE TRAVAIL	118
Section 4.2.1. Installations électriques existantes	118
Section 4.2.2. Contrôles de conformité d'une nouvelles installations électriques	120
Section 4.2.3. Contrôles périodiques des installations électriques BT	121
Section 4.2.4. Contrôles périodiques des installations électriques HT	121
Section 4.2.5. Visite de routine en HT	122
Section 4.2.6. Contrôles des installations électriques suivant le livre III, titre 2 du Code du Bien-Être	122
Section 4.2.7. Contrôles d'autres types d'installations électriques	123
Section 4.2.8. Logigramme contrôles des installations électriques	124

Section 4.2.9. Contrôles suivant les prescriptions des assureurs	124
Section 4.2.10. Groupes de secours	125
Section 4.2.11. Machines et appareils électriques	125
CHAPITRE 4.3 DOCUMENTS NÉCESSAIRES POUR LE CONTRÔLE	126
Section 4.3.1. Document des influences externes	126
Section 4.3.2. Documents de zonage et plan de zonage	128
Section 4.3.3. Plan(s) des installations de sécurité	128
Section 4.3.4. Plan(s) des installations critiques	129
CHAPITRE 4.4 DEVOIRS DU PROPRIÉTAIRE, DU GESTIONNAIRE OU EXPLOITANT DANS LES INSTALLATIONS NON-DOMESTIQUES	129
CHAPITRE 4.5 HÔPITAUX	131
CHAPITRE 4.6 ÉTABLISSEMENTS POUR ÂNÉS	132
Section 4.6.1. En Région Wallonne de langue française	132
Section 4.6.2. En communauté germanophone	132
Section 4.6.3. Agréés par la COCOM à Bruxelles	133
Section 4.6.4. En Flandre	133
CHAPITRE 4.7 ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE	134
Section 4.7.1. En Région Wallonne de langue française	134
Section 4.7.2. En communauté germanophone	134
Section 4.7.3. En région de Bruxelles-Capitale	135
Section 4.7.4. En Flandre	135
CHAPITRE 4.8 LISTE DES ORGANISMES DE CONTRÔLE AGRÉÉS POUR LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES AU 06 JUILLET 2023	136
5. Levage	141
CHAPITRE 5.1 INTRODUCTION AUX APPAREILS DE LEVAGE	143
CHAPITRE 5.2 LES APPAREILS DE LEVAGE	144
Section 5.2.1. Définitions (suivant RGPT)	144
Section 5.2.2. Contrôles avant mise en service et après transformation	145
Section 5.2.3. Contrôles périodiques obligatoires	145
Section 5.2.4. Fréquence réduite pour usage rare	145
Section 5.2.5. Engins de levage assimilés et essai en charge	145
Section 5.2.6. Appareils étrangers et réglementations	146
Section 5.2.7. Échafaudages suspendus mobiles	146
Section 5.2.8. Ponts élévateurs de véhicules	146
Section 5.2.9. Engins de manutention, élévateurs à fourches, engins de terrassement, gerbeurs, plates-formes motorisées, etc.	146
CHAPITRE 5.3 ASCENSEURS	146

CHAPITRE 5.4 ÉQUIPEMENTS ASSIMILÉS	148
Section 5.4.1. Les EPI	148
Section 5.4.2. Équipements divers	149
Section 5.4.3. Lignes de vie et points d'ancrage	149
Section 5.4.4. Lève-malade - lève-patient - lève-personne	151
CHAPITRE 5.5 BASE LÉGALE POUR LE CONTRÔLE DES APPAREILS DE LEVAGE	152
CHAPITRE 5.6 LISTE DES SECT (AU 15 NOVEMBRE 2023)	155
6. Appareils à vapeur - Récipients sous pression	157
CHAPITRE 6.1 INTRODUCTION AUX ÉQUIPEMENTS SOUS PRESSION	159
Section 6.1.1. Les récipients à pression simples	159
Section 6.1.2. Les générateurs aérosols	159
Section 6.1.3. Les équipements sous pression transportables	159
Section 6.1.4. Les équipements sous pression	159
CHAPITRE 6.2 BASE LÉGALE	160
CHAPITRE 6.3 DÉFINITIONS	160
CHAPITRE 6.4 APPAREILS À VAPEUR	161
Section 6.4.1. Phase construction du générateur	162
Section 6.4.2. Mise à feu d'essai	162
Section 6.4.3. Visite intérieure	163
Section 6.4.4. Visite extérieure	163
Section 6.4.5. Réépreuve	164
Section 6.4.6. Cas des échangeurs de chaleur	165
Section 6.4.7. Logigramme appareils à vapeur	166
CHAPITRE 6.5 GRV (GRAND RÉCIPIENT POUR VRAC) - IBC	168
CHAPITRE 6.6 BOUTEILLES À GAZ – ÉQUIPEMENTS SOUS PRESSION TRANSPORTABLES	168
Section 6.6.1. Logigramme Équipement sous Pression Transportable (TPED)	170
CHAPITRE 6.7 CENTRIFUGEUSES (ESSOREUSES À FORCE CENTRIFUGE)	172
CHAPITRE 6.8 RÉCIPIENTS FIXES ET TUYAUTERIES SOUS PRESSION	172
Section 6.8.1. Examen de conformité avant mise en service	172
Section 6.8.2. Contrôles périodiques	172
Section 6.8.3. En Wallonie	173
Section 6.8.4. En Flandre	173
Section 6.8.5. Région de Bruxelles-Capitale	173
CHAPITRE 6.9 LISTE DES SECT - APPAREILS À VAPEUR (AU 15 NOVEMBRE 2023)	174

7. Gaz	175
CHAPITRE 7.1 INTRODUCTION AUX INSTALLATIONS DE GAZ NATUREL	177
Section 7.1.1. Conformité des installations intérieures de gaz naturel	177
Section 7.1.2. Vérification de la conformité des installations intérieures – ouverture des compteurs	177
Section 7.1.3. Vérification périodique des installations intérieures	178
CHAPITRE 7.2 RÉCIPIENTS DE BUTANE - PROPANE - LPG	179
Section 7.2.1. En Région Wallonne	179
Section 7.2.2. En Région Bruxelles-Capitale	179
Section 7.2.3. En Région Flamande	181
CHAPITRE 7.3 LES HÔPITAUX	181
CHAPITRE 7.4 ÉTABLISSEMENTS POUR AÎNÉS	183
Section 7.4.1. En région wallonne de langue française	183
Section 7.4.2. En communauté germanophone	185
Section 7.4.3. Agréés par la COCOM à Bruxelles	186
Section 7.4.4. En Flandre	186
CHAPITRE 7.5 ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE	187
Section 7.5.1. En Région Wallonne de langue française	187
Section 7.5.2. En Communauté Germanophone	187
Section 7.5.3. En Région de Bruxelles-Capitale	187
Section 7.5.4. En Flandre	188
CHAPITRE 7.6 STADES DE FOOTBALL	188
CHAPITRE 7.7 ORGANISMES DE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS DE GAZ	189
8. Radioprotection	191
CHAPITRE 8.1 GÉNÉRALITÉS	193
CHAPITRE 8.2 AUTORISATIONS ET RÉCEPTIONS	196
CHAPITRE 8.3 CONTRÔLE PHYSIQUE	197
CHAPITRE 8.4 CONTRÔLE RADIOPHYSIQUE	198
CHAPITRE 8.5 TABLEAU RÉSUMÉ DES PÉRIODICITÉS DE CONTRÔLE	198
9. Divers	199
CHAPITRE 9.1 AIRES DE JEUX	201
Section 9.1.1. Définition	201
Section 9.1.2. Contrôles	202
Section 9.1.3. Divertissements actifs	202
Section 9.1.4. Parcs d'attractions	203

CHAPITRE 9.2 STATIONS-SERVICE - RÉSERVOIRS	203
Section 9.2.1. Généralités	203
Section 9.2.2. Contrôle lors de l'installation	204
Section 9.2.3. Contrôles périodiques	204
CHAPITRE 9.3 BOÎTE DE SECOURS	206
CHAPITRE 9.4 D.E.A.	206
CHAPITRE 9.5 LES ÉQUIPEMENTS DE STOCKAGE	206
CHAPITRE 9.6 DOCUMENTATION	207

Partie 2

Les formations réglementaires

1. Introduction	217
CHAPITRE 1.1 INTRODUCTION	219
Section 1.1.1. Préambule	219
Section 1.1.2. Droit à la formation	219
Section 1.1.3. Formation ou information ?	219
Section 1.1.4. Contrôle des connaissances ?	220
Section 1.1.5. Recyclage ?	221
CHAPITRE 1.2 LES BASES LÉGALES DE LA FORMATION	222
CHAPITRE 1.3 QUI DISPENSE LES FORMATIONS ?	224
Section 1.3.1. L'employeur	224
Section 1.3.2. Organisme (centre de formation) agréé	224
Section 1.3.3. Organismes (centres de formation) ou institutions ou employeurs qui sont mis sur la liste des dispensateurs de formation sur base d'une notification.	225
Section 1.3.4. Organisme externe	225
CHAPITRE 1.4 QUI INTERVIENT SUR LE PROGRAMME DE FORMATION ?	226
2. Incendie	229
CHAPITRE 2.1 BASES LÉGALES FORMATIONS INCENDIE	231
Section 2.1.1. Dans le Code du Bien-Être	231
Section 2.1.1. AGW du 09.12.2004 (hébergements touristiques)	234

Section 2.1.2. AGW du 15.10.2009 (Maison de repos, Région Wallonne)	234
CHAPITRE 2.2 TABLEAU RÉSUMÉ DES PÉRIODICITÉS DES FORMATIONS INCENDIE	235
3. Electricité	237
CHAPITRE 3.1 BASES LÉGALES FORMATIONS ÉLECTRICITÉ	239
Section 3.1.1. RGIE – Chapitre 9.2. Attribution de la codification BA4/BA5	239
Section 3.1.2. Code du BE – Livre III Titre 2 – Chapitre VI. – Compétence et formation des travailleurs et instructions pour les travailleurs	240
CHAPITRE 3.2 COMPÉTENCES DES PERSONNES	241
Section 3.2.1. Définition suivant le RGIE	241
Section 3.2.2. Compétence BA4 ou BA5 ?	242
CHAPITRE 3.3 LES FORMATIONS	242
Section 3.3.1. Définition de la compétence	242
Section 3.3.2. Objectifs	243
Section 3.3.3. En pratique	244
Section 3.3.4. Qui dispense les formations	246
CHAPITRE 3.4 EXEMPLE DE DOCUMENT DE COMPÉTENCE	248
4. Équipements de travail	249
CHAPITRE 4.1 BASES LÉGALES FORMATIONS ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL	251
CHAPITRE 4.2 LES DIFFÉRENTS TYPES D'ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL	251
Section 4.2.1. Les équipements de travail en général	251
Section 4.2.2. Les équipements de travail mobiles	251
Section 4.2.3. Les équipements servant au levage des charges	251
Section 4.2.4. Équipements de travail pour le levage de personnes	252
Section 4.2.5. Équipements de travail pour les travaux temporaires en hauteur	253
Section 4.2.6. Équipement de protection collective et individuelle	254
5. Produits dangereux	257
CHAPITRE 5.1 BASES LÉGALES FORMATIONS PRODUITS DANGEREUX	259
CHAPITRE 5.2 LES DIFFÉRENTS TYPES DE PRODUITS DANGEREUX	259
Section 5.2.1. Les agents chimiques	259
Section 5.2.2. Agents cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques et agents possédant des propriétés perturbant le système endocrinien	260
Section 5.2.3. Agents biologiques	262
Section 5.2.4. Amiante	264
CHAPITRE 5.3 ADR (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE)	267
Section 5.3.1. Chauffeur routier	267

Section 5.3.2. Conseiller à la sécurité	268
Section 5.3.3. Substances particulièrement	269
CHAPITRE 5.4 FUMIGATION	270
Section 5.4.1. Directeurs et assistants de fumigation.	270
Section 5.4.2. Coordinateur de zone de fumigation.	271
6. Autres	273
CHAPITRE 6.1 RISQUES PSYCHOSOCIAUX	275
CHAPITRE 6.2 FACTEURS D'ENVIRONNEMENT ET AGENTS PHYSIQUES	276
Section 6.2.1. Ambiances thermiques	276
Section 6.2.2. Bruit	276
Section 6.2.3. Vibrations.	277
Section 6.2.4. Travaux en milieu hyperbare.	278
Section 6.2.5. Radioprotection	279
Section 6.2.6. Rayonnements optiques artificiels	283
Section 6.2.7. Champs électromagnétiques	283
CHAPITRE 6.3 CONTRAINTES ERGONOMIQUES	284
Section 6.3.1. Écrans de visualisation	284
Section 6.3.2. Manutention manuelle de charges	285
CHAPITRE 6.4 ORGANISATION DU TRAVAIL ET CATÉGORIES SPÉCIFIQUES DE TRAVAILLEURS	285
Section 6.4.1. Travailleurs de nuit et travailleurs postés	285
Section 6.4.2. Travail intérimaire	285
Section 6.4.3. Jeunes au travail	286
Section 6.4.4. Stagiaires	286
CHAPITRE 6.5 CCT 100 : POLITIQUE PRÉVENTIVE EN MATIÈRE D'ALCOOL ET DE DROGUES	287
CHAPITRE 6.6 SECTEUR DE LA CONSTRUCTION	287
Section 6.6.1. Qu'est-ce qu'une formation à la sécurité de base ?	287
Section 6.6.2. Chantiers avec coordination de la sécurité obligatoire vs. chantiers sans coordination	288
Section 6.6.3. Exceptions, dispenses et assimilations	288
7. Fonctions	291
CHAPITRE 7.1 CONSEILLER EN PRÉVENTION	293
Section 7.1.1. Base légale	293
Section 7.1.2. Niveau de formation du conseiller interne en prévention (CPI)	294
Section 7.1.3. Conditions d'accès aux formations de conseiller en prévention.	297
Section 7.1.4. Conseillers en prévention liés à un service externe	297
CHAPITRE 7.2 PERSONNE DE CONFIANCE	299

CHAPITRE 7.3 SECOURISME	301
Section 7.3.1. Secouriste	301
Section 7.3.2. En pratique	303
Section 7.3.3. DEA	303
CHAPITRE 7.4 COORDINATEUR CHANTIER	303
Section 7.4.1. Les conditions pour exercer de la fonction de coordinateur	303
Section 7.4.2. Type de coordinateur	304
CHAPITRE 7.5 MEMBRES DU CPPT	305
Index	307